Tourcoing

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

## CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

# SOMMAIRE

**Préambule** – page 3

**I. Le contexte économique pour l'année 2026 (et les principales mesures de la loi de Finances 2026)** – page 4

A. Une économie marquée par le retour de l'inflation
B. Evolution des finances locales
C. Les mesures de la loi de finances pour 2026

**II. La stratégie financière de la Ville** – page 7

**III. Budget principal : section de fonctionnement** – page 8

A. Les 1ères tendances du compte administratif 2025
B. Les orientations du budget primitif 2026
   1. Des recettes de fonctionnement qui augmentent
   2. Des dépenses de fonctionnement en forte augmentation, impactées par l'inflation

**IV. Budget principal : section d'investissement** – page 14

A. Les 1ères tendances du compte financier unique 2025
B. Les orientations du plan pluriannuel d'investissement 2026
   1. Les recettes d'investissement
   2. Les projets d'investissement en 2026
   3. La prospective financière 2023-2027
C. La poursuite des engagements pluriannuels de la Ville en Autorisations de Programme

**V. Budget principal : une dette maîtrisée et sécurisée, qui permet de répondre au cycle d'investissement de la Ville** – page 19

**VI. Les budgets annexes de la Ville** – page 21

A. Le Budget Annexe location des immobilisations
B. Le Budget Annexe de la restauration municipale

# PREAMBULE :

## Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Le code général des collectivités territoriales dispose que dans les communes de plus de 3500 habitants, a lieu un débat sur les orientations générales du budget, en conseil municipal, cela dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Sous nomenclature comptable M57, la présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu au débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif.

Selon les dispositions du CGCT, au cours du débat d'orientations budgétaires, il est présenté un rapport portant sur les orientations budgétaires envisagées par la commune, les engagements pluriannuels, et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte désormais la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

En termes de publicité, le Rapport d'orientations budgétaires doit être mis en ligne lorsqu'un site internet existe, dans le délai d'un mois à compter de son adoption.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de faire connaître sa stratégie financière, en termes de priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà, et sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets portés par la Ville et du contexte national qui impactent nos capacités de financement.

# I. Un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités

## a. Le contexte économique national

Le contexte économique français en 2026 se caractérise par une croissance modérée, portée par la résilience des secteurs industriels et des services, mais également contrainte par plusieurs défis structurels. L'économie française continue de se remettre des effets combinés de la crise sanitaire et des chocs économiques mondiaux (inflation, hausse des coûts énergétiques). En 2026, la croissance du PIB est estimée à environ 1,0 %, avec des prévisions d'inflation autour de 1.3 %.

Les gouvernements ont mis en place une série de réformes fiscales et sociales pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages et maintenir l'investissement public, mais ces mesures doivent être financées dans un cadre budgétaire strict, avec un souhait de maintenir le déficit public autour de 5,2 % du PIB. Dans ce contexte, les collectivités territoriales se retrouvent dans une situation où leurs ressources sont impactées par les choix fiscaux et les réformes gouvernementales.

| | 2025 | 2026 |
|---|---|---|
| Croissance | +0.9% | +1.0%[1] |
| Déficit public | -5.4% | -5,2% |
| Inflation | +1,1% | +1,3% |
| Endettement en % du PIB | 116 %[2] | 118 % |

## b. Evolution des finances locales

Depuis plusieurs années, les finances locales connaissent une pression croissante, en raison des contraintes budgétaires imposées par l'État et des dépenses qui ne cessent d'augmenter, notamment en matière de santé, d'éducation, et d'infrastructures. Toutefois, après une période de réformes successives visant à maîtriser les dépenses publiques, les collectivités territoriales ont bénéficié en 2024 d'une certaine stabilité, notamment avec la mise en place de la réforme de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation, compensation par l'État via la DGF, etc.).

Pour 2026, l'évolution des finances locales est marquée par une recherche de diversification des ressources, un réajustement de certaines dotations de l'État et un retour à des marges de manœuvre financières limitées. Cependant, les collectivités sont confrontées à des charges importantes, notamment celles liées à la transition écologique, aux investissements en matière de logement et d'infrastructures.

[1] Source gouvernement (PLF2025)

[2] Source banque de France

| | Evolution des dépenses de fonctionnement[3] | Evolution des recettes de fonctionnement |
|---|---|---|
| COMMUNES | + 4,2% | + 3.0 % |
| INTERCOMMUNALITES | +4.8 % | + 4.3% |
| DEPARTEMENTS | +3.9 % | + 0,2 % |

### c. Principales mesures pour 2026 intéressant les collectivités territoriales

La loi de Finances 2026 a été finalement totalement adoptée le 2 Février 2026 et promu

Le projet de loi de finances pour 2026 introduit plusieurs mesures ayant un impact direct sur les collectivités territoriales, parmi lesquelles :

1. Gel du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au niveau de 2025(27.4Mds€ dont 19 Mds€ pour le bloc communal) après trois années de revalorisation (320 M€ en 2023, 150 M€ en 2026). La conséquence sera une baisse de la dotation forfaitaire pour de nombreuses communes car les dotations en hausse (+150 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et +150 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR) seront financés par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et une baisse de la dotation de compensation des EPCI et non par l'Etat.

2. Reconduction du DILICO. Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) est reconduit à hauteur de 740 M€, dont 350 M€ pour les régions, 250 M€ pour les intercommunalités et 140 M€ pour les départements. Les communes sont exonérées du prélèvement.

3. Baisse du fonds vert de la DSIL. L'Etat réduit son soutien à l'effort des collectivités en faveur de la transition écologique. Le fonds vert baisse de 313 M€ en 2026. La création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT), voulu par l'état afin de regrouper la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation politique de la ville (DPV) a finalement été supprimé.

4. Report de trois ans de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation qui commencera à produire ses effets en 2031.

### d. Concernant les dotations pour les collectivités territoriales :

Le projet de loi de finances, modifié par le Sénat, pour 2026, a été définitivement adopté par le parlement le 02 Février 2026. La promulgation de cette loi est intervenue le 20 Février 2026.

- Un effort budgétaire de 2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales.

- La liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière est supprimée, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire.

- La DGF ne sera pas augmentée et maintenue au niveau de 2025.

- Ponction d'environ 45 M€ opérée au profit de l'état sur les ressources du CNFPT abondée par les cotisations des collectivités.

- En parallèle, 1,2 milliard d'euros annuels seront prélevés sur les employeurs territoriaux pour alimenter la CNRACL qui est déficitaire ;

- La revalorisation forfaitaire des bases des valeurs locatives sera de 0.8% en 2026.

- Enfin, la proposition de suppression de l'intégration de certaines dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments dans le calcul du FCTVA a été supprimée.

## II. La stratégie financière de la Ville

Contexte :

La stratégie financière proposée dans le cadre du mandat se poursuit avec les objectifs de :

- Poursuivre un programme d'investissement AMBITIEUX, avec une stratégie d'optimisation des recettes d'investissement :
    - en lien avec la transition écologique et la qualité de vie des habitants, pour transformer durablement la Ville et ses services municipaux,
    - avec une priorité sur la sécurité, la tranquillité et le cadre de vie.

- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement en maintenant un recours à l'emprunt maîtrisé.

- Maitriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute de la ville tout en maintenant la qualité du service public.

- Ne pas augmenter les taux de la fiscalité (taux d'imposition locaux inchangés depuis 2017, baisse de la taxe d'habitation avant 2017)

## III. Budget principal : section de fonctionnement

### A- Les 1ères tendances du CFU 2025

| *En k€ - mouvements réels* | CA 2022 | CA 2023 | CA 2024 | Pré-CA 2025 |
|---|---|---|---|---|
| **Recettes réelles fonctionnement** | 129 409 | 130 095 | 136 375 | **137 272** |
| *dont fiscalité locale (TH, TFB, TFNB)* | *44 529* | *46 985* | *48 913* | *49 296* |
| *dont DGF* | *41774* | *41 466* | *43 590* | *44 086* |
| *dont cessions* | *1 648* | *2 109* | *1 498* | *2 520* |
| **Dépenses réelles fonctionnement** | 114 602 | 119 214 | 121 948 | **121 674** |
| *dont charges de personnel* | *71 881* | *73 307* | *74 490* | *76 157* |
| *dont remboursement des intérêts de la dette* | *2 963* | *3 298* | *4 072* | *3 495* |
| **Autofinancement brut** | 14 806 | 10 880 | 14 427 | **15 598** |
| Taux d'épargne brute | 11.44% | 8.36% | 10.58% | 11.36 % |

L'autofinancement (hors produits de cession) est en hausse et devrait dépasser les 15.6 M€ en 2025 (14.4 M€ au CA2024).

Les recettes réelles de fonctionnement, augmenteraient d' 1 M€ avec 137.3 M€ en 2025, notamment en raison :

- Du dynamisme des produits liés aux droits de mutation.
- Du soutien de la CAF des actions de la ville.

Une gestion dynamique du patrimoine a permis d'atteindre une montant de cessions de plus de 2.5 M€.

Les dépenses de fonctionnement diminueraient de 0.3 M€ avec 121.6 M€ en 2025.

## B- Les orientations du Budget Primitif 2026

### 1- Des recettes de fonctionnement qui augmentent

Les recettes réelles de fonctionnement 2026 sont estimées à **135.1 M€** (hors résultat antérieur reporté), soit une augmentation de 3.6 M€ par rapport au BP 2025 et se répartissent comme suit :

| CHAPITRE | DECOMPOSITION | BP 2025 | BP 2026 | EVOLUTION EN € | EVOLUTION EN % |
|---|---|---|---|---|---|
| 013 | ATTENUATION DE CHARGES | 200 000 | 200 000 | 0 | 0,00% |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES | 4 547 946 | 4 866 720 | 318 774 | 7.01% |
| 73 | IMPOTS ET TAXES | 72 033 147 | 73 622 133 | 1 588 986 | 2.20% |
| 74 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 54 341 478 | 55 083 130 | 741 652 | 1.36% |
| 75 | AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE | 345 777 | 1 311 352 | 961 575 | 279.2% |
| 77 | PRODUITS SPECIFIQUES | 20 000 | 30 000 | 10 000 | 50.00% |
| | | | | | |
| **TOTAL** | | **131 488 348** | **135 113 335** | **3 624 987** | 2.76 % |

*Ces données de comparaison ne comprennent pas la reprise par anticipation du résultat 2025 estimé fin janvier 2025 à environ 6,5 M€.*

- **Produits des services (chapitre 70) : + 7.01 %**

Les produits des services (droits de place, concessions dans les cimetières, haltes garderies, restauration scolaire….) sont estimés à 4.8 M€ pour 2026, quasiment au même niveau que le BP 2024

Il faut noter la décision de la municipalité de ne pas imputer systématiquement l'inflation sur le tarif des services publics locaux.

- **Impôts et taxes (chapitres 73 et 731) : +2.20 %**

Les produits de fiscalité directe locale sont estimés à 50 M€ en partant pour le moment sur le réalisé 2025.

A Tourcoing il n'y aura pas d'augmentation des taux en 2026.

- Pour les droits de mutation à titre onéreux, la prévision est estimée à 2,8M€ en tenant compte du réalisé 2025 qui montre un certain dynamisme de l'immobilier à Tourcoing.

Les autres recettes évoluent faiblement et correspondent aux reversements de la MEL à hauteur de 19 M€ (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, FPIC).

- **Dotations et subventions (chapitre 74) : +1.36 %**

  Les prévisions 2026 correspondent au réalisé 2025 sauf pour les recettes de la CAF liées à la convention territoriale globale (CTG) car de nouveaux programmes seront intégrés en 2026.

- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : +279 %**

  L'importante variation est dûe à l'inscription de produits d'assurance pour la remise à neuf des locaux de l'ancienne MJC du Virolois (700 000 €) et de la réfection de la toiture des bâtiments modulaires de l'école Paul Bert suite à des désordres intervenus après la réalisation de travaux (250 000 €).

### 2- Des dépenses de fonctionnement en faible augmentation

Ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

| Chapitre | Décomposition | BP 2025 | BP 2026 | Evolution en € | Evolution en % |
|---|---|---|---|---|---|
| 011 | Charges à caractère général | 21 603 621 | 21 027 929 | -575 692 | -2.66% |
| 012 | Charges de personnel | 76 244 779 | 77 550 481 | 1 305 702 | 1.71% |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 26 059 086 | 26 215 486 | 156 400 | 0.60% |
| 66 | Charges financières | 4 100 000 | 4 000 000 | -100 000 | -2.44% |
| 67 | Charges exceptionnelles | 60 200 | 62 200 | 2000 | 3.32% |
| 68 | Dotations et provisions | 330 000 | 199 586 | -130 414 | -39.52% |
| **TOTAL** | | **128 397 686** | **129 055 682** | **657 996** | **0.51%** |

- **Charges à caractère général (chapitre 011) : -2.66 %**

Les charges à caractère général diminuent légèrement du fait d'une gestion optimale des achats.

- **Charges de personnel (chapitre 012) : +1.71 %**

**La volonté de maintenir une politique de rémunération forte en faveur des agents malgré une conjoncture impactant fortement le budget RH.**

- Depuis 2021, la Ville de Tourcoing fait évoluer les salaires des catégories C avec la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (ou RIFSEEP) avec également une refonte des grilles, et une évolution du SMIC. En moyenne, le salaire des catégories C a augmenté mensuellement de 220€ bruts, soit une augmentation de 15%.

- Le maintien de l'effort financier de la Ville au profit de ses agents notamment par la mise en œuvre du RIFSEEP **(+ 2 000 000 euros entre 2020 et 2026**), de différentes mesures liées aux promotions internes et avancement de grade **(+ 250 000 euros annuels**) ou encore la participation au contrat de prévoyance (**+ 80 000 euros annuels**)

- Versement d'une prime « pouvoir d'achat » exceptionnelle en 2024 et en 2025.
  Près de 1000 agents Ville ont bénéficié d'une prime allant de 110€ à 165€.

**Le contrat de prévoyance – garantie maintien de salaire**

Depuis plusieurs années, la Ville de Tourcoing proposent à leurs agents de souscrire une protection sociale complémentaire (garantie maintien de salaire) à laquelle elle contribue financièrement.

Un nouveau contrat de prévoyance collective a débuté le 1er janvier 2022 avec pour objectif de renforcer la protection des agents et de leur famille face aux aléas de la vie.

Au 1er janvier 2026, les modalités du contrat évoluent avec l'intégration des primes et la ville de Tourcoing a également décidé de porter le montant de sa participation financière à hauteur de 12.20 euros par mois pour l'ensemble des agents afin de de leur offrir des garanties encore plus favorables.

**Intensifier et diversifier mesures de mieux-être travail**

- La mise en œuvre du télétravail
  Plus de 350 agents sont autorisés à télétravailler.
  Les atouts du télétravail (diminution du temps de transport, meilleure conciliation vie personnelle-vie professionnelle, autonomie…..) en font une source de motivation complémentaire pour nos agents.

- La mutuelle
  Mise en œuvre de la participation de la Ville au financement de la complémentaire santé des agents au 1er janvier 2026 pour un montant de 15€ avec l'objectif de mettre en œuvre un contrat collectif au bénéfice de nos agents en 2027.

- Les journées passerelles
  Le succès des précédentes journées dédiées aux agents et au vu de l'enthousiasme de ces derniers, une ou deux journées passerelles auront lieu chaque année.

- La poursuite de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'amélioration des conditions de travail
  Le budget annuel dédié a notamment permis de doter de vestiaires chauffants pour les agents de terrain (propreté, parcs et jardins) ou encore de doter les agents de la direction des écoles et familles de matériel facilitant leur quotidien (aspirateurs dorsaux, tabourets adaptés…).

- La programmation estivale avec des actions en faveur de la qualité de vie au travail
  Chaque été, des agents volontaires se mobilisent afin de proposer des temps conviviaux permettant aux agents de découvrir de nombreuses activités (yoga, peinture, visites d'expositions, etc.) organisées par et pour les agents sur leur lieu de travail.

- Mise en œuvre de mesures de déprécarisations afin d'apporter une stabilité et une sécurité aux agents contractuels
  - Plan de pérennisation des contractuels ATSEM et aides auxiliaires de puériculture ne pouvant, statutairement, être stagiairisés.
  - Stagiairisation des contractuels lors de vacances de postes
  - Augmentation du temps de travail des agents à temps non complets

**La poursuite des mesures RH en faveur du développement durable**

- Prise en charge du remboursement des frais de transport à hauteur de 75%.
- Depuis le 1er janvier 2025, est mis en place le « forfait mobilités durables » ce qui a pour objectif d'encourager le agents à recourir aux modes de transport durables en leur permettant de bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés.
- Installation de garages à vélos pour les agents.

**La poursuite des efforts de maîtrise de la masse salariale tout en assurant un service public de qualité aux Tourquennoises et Tourquennois**

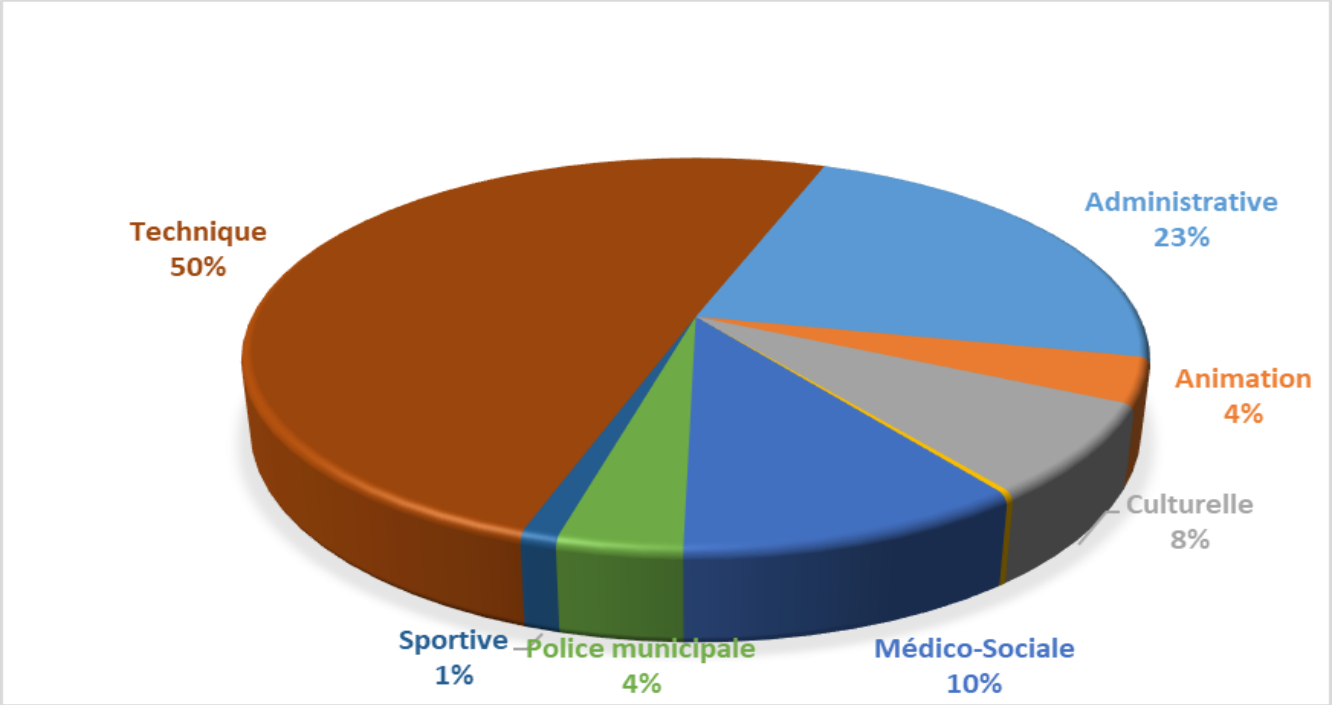
La Ville de Tourcoing possède une culture de recherche d'efficience et de modernisation de son administration ; avec toujours pour objectif la mise en œuvre de politiques publiques toujours plus efficaces, au service des citoyens.

Les transformations de l'organisation engagées dans le cadre d'un dialogue avec les directions, les redéploiements de postes réalisés, permettent d'observer une diminution des effectifs au sein de la Ville afin de maîtriser l'évolution de la masse salariale.

*Evolution des effectifs de 2023 à 2025*

| Au 31 décembre 2023 | Au 31 décembre 2024 | Au 31 décembre 2025 |
|---|---|---|
| 1750 | 1744 | 1732 |

*Répartition des effectifs permanents par filière*




**Structuration de l'accompagnement des transitions professionnelles des agents**

- Transversalité et collaboration de l'ensemble des services de la collectivité dans une démarche orientée vers le service à l'usager pour répondre aux besoins liés aux compétences
- Anticipation et accompagnement des situations de reclassement des agents, des évolutions professionnelles et des mutations organisationnelles
- Coordination de l'accompagnement des agents dans la construction de parcours professionnels, dans le cadre de mobilité subie ou choisie
- Travail engagé de réduction de l'usure professionnelle et de la pénibilité afin d'anticiper les situations de reclassement pour raisons médicales et faire évoluer les pratiques professionnelles

- **<u>Subventions et participations (chapitre 65) : +0.60%</u>**

Ce chapitre est stable par rapport à 2025. Il comprend les subventions aux associations, les participations de la Ville à ses satellites (IMA, ESA), ainsi que les subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Malgré les contraintes budgétaires, la Ville maintient pour 2026 un soutien conséquent aux associations tourquennoises.

L'enveloppe des subventions versées aux associations ne diminue pas en 2026, avec notamment le maintien du montant de la subvention versée au CCAS (5,3 M€).

- **Charges financières (chapitre 66) : -2.44 %**

La charge des intérêts de la dette pour l'année 2026 est estimée à 4 M€.

# IV. Budget principal : section d'investissement

## A. Les 1ères tendances du compte financier unique 2025

| *En k€* | CA 2022 | CA 2023 | CA 2024 | Pré-CA 2025 |
|---|---|---|---|---|
| **Dépenses d'investissement** | **32 180** | **31 630** | **37 851** | **35 826** |
| *dont dépenses d'équipement* | *17 327* | *18 706* | *25 208* | *22 493* |
| *dont remboursement en capital* | *14 826* | *12 868* | *12 885* | *13 038* |
| **Recettes d'investissement** | **25 726** | **23 676** | **23 705** | **35 205** |
| *dont subventions d'investissement* | *3 675* | *6 049* | *8 432* | *5 426* |
| *dont FCTVA* | *2 432* | *1 663* | *2 245* | *3 468* |
| *dont emprunts nouveaux* | *15 000* | *7 395* | *9 482* | *19 560* |

## B. Les orientations du plan pluriannuel d'investissement 2026

### 1. Les recettes d'investissement en 2026

Les recettes d'investissement sont composées de subventions d'équipement, de cessions, du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et des emprunts nouveaux.
Pour 2026, la prévision de cessions est de 2 M€.
Le FCTVA est estimé à 2.9 M€ pour 2026
Le montant des subventions d'équipement prévue pour 2026 se situe aux alentours de 4.7 M€ avec la programmation d'opérations de travaux éligibles aux dispositifs des partenaires institutionnels (Etat (DSIL/DPV/Fonds vert), Région, Département, MEL), notamment avec le financement de la fin des travaux du centre social des 3 Quartiers (1.3 M ) , des aires de jeux (0.5 M) et la rénovation de l'école Michelet (0.5 M)
L'autofinancement, concourt lui aussi à l'équilibre de la section d'investissement, il s'élèverait ainsi à environ 9.7 M€ en 2026.

### 2. Les projets d'investissement en 2026

Pour l'année 2026, les dépenses nouvelles d'équipement sont prévues à hauteur d'environ 20 M€.
Pour les prochaines années, la Ville va poursuivre un programme d'investissement ambitieux dimensionné aux capacités de financement (épargne, subventions, emprunt).

Pour les dépenses concernant les travaux et études (environ 17.7 M€) et pour les achats (3.1M€), on peut citer parmi les gros projets structurant du plan pluriannuel d'investissement, en 2026 :

- Achats d'équipements (engins, vidéoprotection, informatique…) : 3.1M€
- Rénovation de l'éclairage public : 2,6M€
- Concessions (ANRU, gare, QDP): 5 M€
- Travaux ceinture verte (tronçon 3) : 1,9M€
- Rénovation Vilogia ilôt Pasteur partie école Michelet : 650k€
- Plantations arbres, débitumisation : 250k€
- Études et travaux phase 2 église Notre Dame des Anges : 190k€
- Remplacement monte-charge MUBA: 140k€
- Travaux rénovation ancienne MJC Virolois: 700k€
- Rénovation couverture Ecole Paul Bert: 250 K€
- Rénovation Tennis Ma Campagne : 200k€
- Vestiaires et Club House stade Tilleul : 340k€
- Parquet salle Delory : 240 K€

### 3. La prospective financière 2023-2027

## Evolution pluriannuelle des agrégats budgétaires 2023-2027

| *En M€* | BP2023 voté | BP 2024 voté | 2025 voté | 2026 (ROB) | 2027 (ROB) |
|---|---|---|---|---|---|
| **Recettes réelles de fonctionnement** | 132.4 | 135 | 138 | 135,1 | 140 |
| *dont résultat* | *6,1* | *5.9* | *6.5* | *3.9* | *6* |
| **Dépenses réelles de fonctionnement** | 121.3 | 127 | 128.4 | 129 | 130 |
| **Epargne brute** | 11.1 | 8 | 9 | 9,5 | 10 |
| **Remboursement en capital de la dette** | 13.2 | 13 | 13 | 13,7 | 13 |
| **Dépenses d'équipement** | 25 | 23.8 | 25.2 | 20 | 17 |
| *Dont dépenses Léo Lagrange* | *7* | *6* | *6.4* | | |
| **Subventions d'investissement** | 9 | 8.9 | 8,9 | 6 | 4 |
| *Dont recettes Léo Lagrange* | *5* | *4.9* | *1* | *2* | |
| **FCTVA** | 1.8 | 2.2 | 2,7 | 2,9 | 2 |
| **Prévisions des cessions** | 3.1 | 4.5 | 3 | 2 | 2 |
| **Emprunts nouveaux prévus** | 12,8 | 13,2 | 17,2 | 14,9 | 11 |

Ainsi les constats suivants peuvent être faits pour 2025 :

- Une épargne brute qui s'améliore entre 2025 et 2026.
- Des financements externes stabilisés avec un bon niveau de subventions d'investissement.
- Un encours de dette projeté qui reste stable, avec un recours strict à l'emprunt (besoin pour financer les dépenses d'équipement prévues au PPI 2026).

### C. La poursuite des engagements pluriannuels d'investissement en Autorisations de Programme

Les Autorisations de Programme et leurs crédits de paiement reprennent les engagements délibérés par le Conseil Municipal sur les programmes d'investissement réalisés sur plusieurs années du fait du coût important des opérations mais aussi de la durée des chantiers et de leur importance stratégique pour la Ville.

- **Répartition des Autorisations de Programme en montant :**

*Pour rappel, les **crédits de paiement** (CP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année.*

| | MONTANT OUVERT | CREDITS PAIEMENTS 2025 | REALISE 2025 | RESTES A REALISER |
|---|---|---|---|---|
| 12-2012-LUMIERE URBAINE | 15 790 000 | 3 894 245 | 2 094 340 | 1 782 639 |
| | | | | |
| 15-2015 ADAP | 12 600 000 | 124 296 | 85 471 | 23 340 |
| | | | | |
| 15-2015-QUADRILATERE DES PISCINES | 52 095 000 | 1 170 000 | 80 000 | 450 000 |
| TOTAL | 80 485 000 | 5 188 541 | 2 259 811 | 2 255 979 |

# V. Budget principal : une dette maitrisée et sécurisée, qui permet de répondre au cycle d'investissement de la Ville

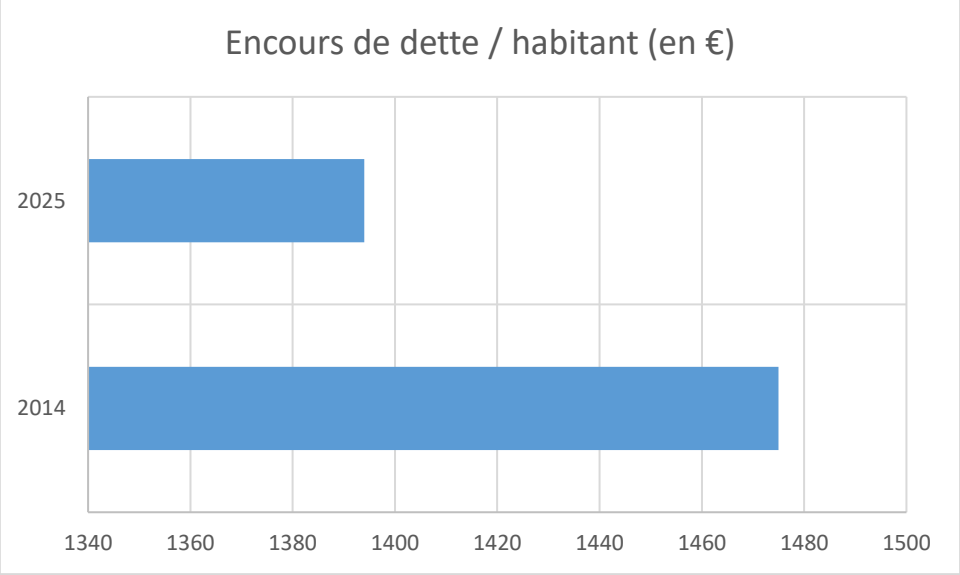
Depuis plusieurs années, la Ville de Tourcoing a mis en place une gestion active et stratégique de sa dette, indispensable pour un maintien des indicateurs à un niveau permettant de préserver les capacités de remboursement de la collectivité.

- Une dette maitrisée depuis le début du mandat

L'encours de la Ville de Tourcoing s'établit à 137.8 M€ au 01/01/2026. Ainsi, la Ville a encaissé +19.6 M€ en 2025 pour financer ses dépenses d'équipement. Cela correspond notamment à des emprunts versés effectivement en 2025 alors qu'ils ont été contractés en 2024 (délais bancaires). En termes de remboursement du capital de la dette, la Ville devait faire face à une dépense de 13.1 M€ en 2025, soit 12.3 M€ de remboursements auprès des établissements bancaires et 0,8 M€ en provisions pour les trois emprunts in fine, qui seront décaissés au terme des échéances.

Au titre de 2026, la projection prévoit un remboursement en capital de la dette s'élevant à environ 13.7 M€ (dont 0,8 M€ de provisions d'emprunts in fine), et un besoin d'emprunt estimé à environ 14,9 M€ pour faire face aux nouvelles dépenses du PPI.
L'encours de dette projeté à fin 2026 restera stable.

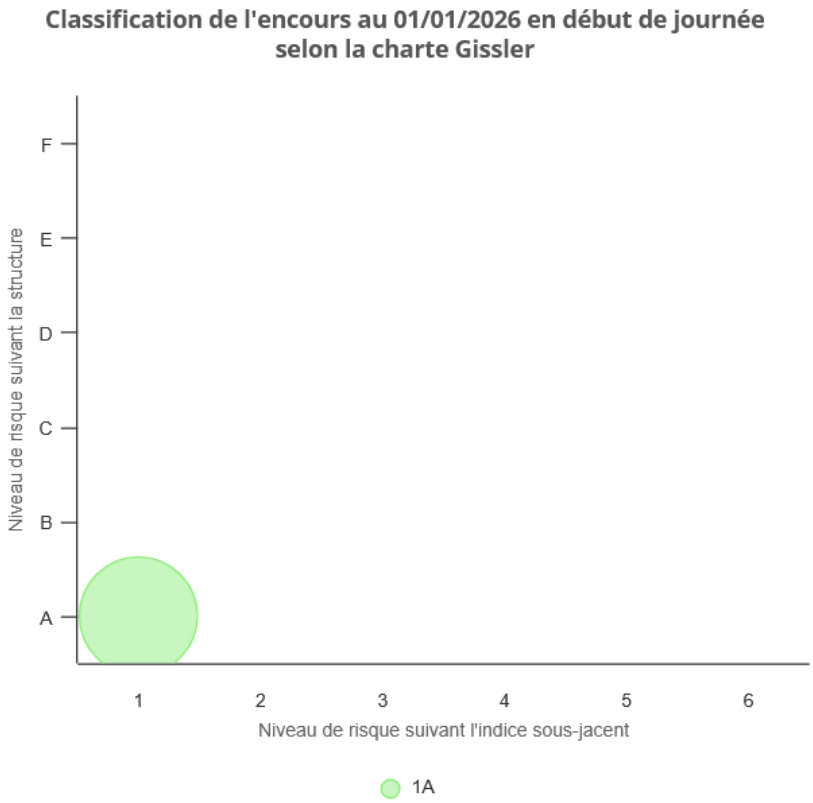
Evolution de l'encours de dette/habitant depuis 2014 :



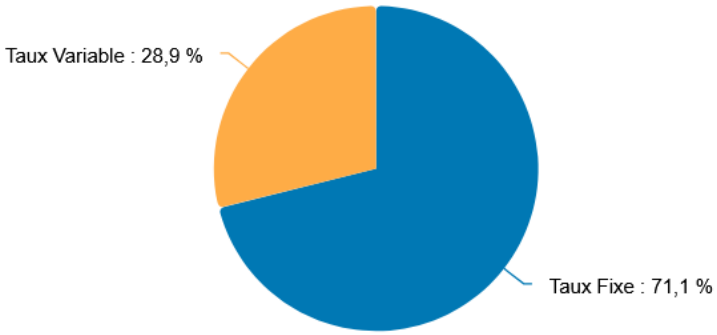

Un encours de dette qui reste à un niveau assez bas par rapport à 2014.

- Répartition de l'encours de dette au 01/01/2026

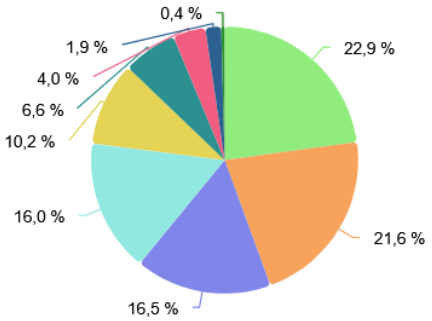
La structure d'exposition de la dette propre de la Ville présente un profil qui reste très peu risqué puisque 100 % de l'encours est classé A1 selon la grille de classification Gissler.




La dette de la Ville est composée de 87 emprunts dont 71.1% de l'encours est adossé à un taux fixe, 12.64% au livret A et 16.28 % à taux variable, ce qui signifie un encours totalement sécurisé. Le taux moyen est de 2,65%.



Prêteurs




| Prêteur | Notation MOODYS | % | Montant |
|---|---|---|---|
| ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels | - | 22,9 | 31 500 524,95 |
| Crédit Agricole | - | 21,6 | 29 757 188,62 |
| Caisse des Dépôts et Consignations | - | 16,5 | 22 764 246,89 |
| La Banque Postale | - | 16,0 | 22 114 583,32 |
| Deutsche Bank Ag | - | 10,2 | 14 000 000,00 |
| Caisse Française de Financement Local | - | 6,6 | 9 068 018,49 |
| Caisse d'Epargne | - | 4,0 | 5 453 103,23 |
| Société Générale | - | 1,9 | 2 625 000,00 |
| Autres | - | 0,4 | 559 120,08 |
| TOTAL | | | 137 841 785,58 |

- La stratégie de la Ville pour 2026

L'emprunt nécessaire à l'équilibre du BP2026 devrait s'établir autour de 14,9 M€.

Afin de préserver sa capacité de financement des investissements, la Ville maintient sa stratégie en matière d'endettement pour 2026 :

- Stabiliser et maitriser l'endettement en limitant recours à l'emprunt au strict minimum nécessaire au financement des investissements.
- Garantir un encours de dette sécurisé et diversifié, dans un contexte mouvant avec l'augmentation des taux.
- Optimiser la répartition entre emprunts à taux fixe et à taux variable pour assurer une dette compétitive et s'inscrire dans une démarche d'accès à des offres performantes en lien avec la rénovation énergétique notamment (exemple : Banque des Territoires pour la rénovation de l'éclairage public, prêts verts de la Banque Postale).

# VI. Les Budgets Annexes de la Ville

## A. Le Budget Annexe locations des immobilisations

Ce budget comporte essentiellement, en dépenses, les opérations de remboursement d'emprunts liées à des opérations commerciales (Centre Commercial Auchan City) et en recettes le produit des locations de cellules commerciales et de garages.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 69 200 € et les recettes à 30 000 €.

En investissement les dépenses sont prévues à hauteur de 347 000 € et constituent le remboursement en capital de la dette.

L'encours de dette est de 1 074 000 € au 01/01/2026. Plus aucun emprunt n'a été mobilisé sur ce budget depuis 2013.

## B. Le Budget Annexe restauration municipale

Ce budget retrace les opérations liées à la restauration des agents municipaux et des agents du CCAS.

En 2025, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 141 400 € dont 130 500 € de dépenses alimentaires.

Ces dépenses seront financées à hauteur de 87 000 € par une participation des usagers.